

François FILLON
Ancien Premier Ministre
Député de Paris

Paris, le 9 juillet 2013,

Monsieur le Premier ministre,

Le rapport IGF de MM. Queyranne, Jurgensen et Demaël, « *Pour des aides simples et efficaces au service de la compétitivité* », prévoit un ensemble de mesures qui menace directement l'avenir d'un nombre important de buralistes. En particulier ceux situés à proximité des frontières ainsi que les établissements ruraux dont la fragilité est structurelle, le risque étant de démanteler une part importante de ce réseau qui contribue à l'équilibre économique et social d'une multitude de villages et quartiers.

Comme vous le savez, votre gouvernement doit se prononcer et annoncer, le 17 juillet prochain, les dispositions issues de ce rapport relatif aux aides publiques aux entreprises.

Or, l'application stricte des mesures préconisées, élaborées – je le souligne – sans aucune discussion avec la profession, se traduirait par le démantèlement du Contrat d'avenir 2012-2016 signé entre les buralistes et l'Etat mais aussi remettrait en cause tout ce qui fait la spécificité du statut de préposés de l'administration qui est celui des buralistes.

Il s'agit d'abord de l'abrogation de l'ensemble du dispositif de soutien aux buralistes, notamment les plus fragiles: c'est ainsi l'engagement et la parole de l'Etat que l'on veut effacer sans considérer l'importance du maillage territorial de la profession.

Il s'agit aussi de la décision brutale de baisser la rémunération de tous les buralistes alors que leurs commissions n'avaient jamais évolué durant trente ans. Le Contrat d'avenir les a fait légèrement progresser sans qu'il en résulte aucune charge sur les finances publiques. Activité et horaires croissants, insécurité grandissante, responsabilité financière et légale de plus en plus lourde: c'est un appauvrissement autoritaire de 27.000 très petites entreprises que l'on vise.

Il s'agit enfin de la remise en cause du régime de retraite des buralistes (RAVGDT) au bénéfice d'un système individuel par capitalisation abondé par chaque bénéficiaire futur. Le rapport se fonde sur des hypothèses largement contestables pour casser un système dont la récente réforme a permis d'assurer la viabilité à long terme.

J'ajoute que les préconisations du rapport Queyranne n'ont été présentées que le 2 juillet dernier à la Confédération des buralistes, après la remise officielle du rapport et alors même que les principales propositions étaient déjà dans la presse.

Le président de la Confédération des buralistes, Pascal Montredon, que j'ai eu l'occasion de recevoir, regrette vivement qu'aucun travail de fond n'ait permis aux auteurs du rapport de vérifier certaines informations ou encore de chercher à comprendre la spécificité et la réalité quotidienne du réseau des buralistes.

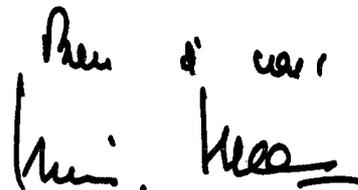
Il regrette aussi que les auteurs du rapport se soient appuyés sur des hypothèses contestables et n'aient apparemment tenu aucun compte du contexte économique actuel : un marché des cigarettes en baisse en volumes au 1^{er} semestre (ce qui ne s'était jamais produit depuis 2004) alors même qu'une nouvelle augmentation est prévue le 15 juillet, contribuant à une véritable explosion du marché parallèle.

Si les mesures préconisées par le rapport étaient reprises à son compte par le gouvernement, la conséquence pour le réseau pourrait être la fermeture d'un nombre important de points de vente à brève échéance. Plus d'un millier de buralistes frontaliers sont menacés à très court terme, notamment au Nord et à l'Est où l'activité s'est effondrée depuis une année, mais seront également touchées les zones les plus reculées, notamment rurales, où des centaines de buralistes rencontrent aujourd'hui de graves difficultés à maintenir leur commerce. Pour mémoire, 6000 buralistes ont déjà cessé leur activité depuis dix ans.

Les mesures radicales envisagées sont particulièrement graves pour une profession qui a su devenir le premier réseau de proximité en France et se trouve placée sous l'autorité du ministre du budget pour l'exercice du monopole du tabac. Au-delà de la remise en cause de sa parole, il me paraît difficilement envisageable que l'Etat ne prévoie aucune concertation avec les buralistes.

Pourriez-vous veiller à ce que ce dossier fasse l'objet d'un examen très attentif de la part de votre gouvernement et notamment qu'avant toute décision, les mesures envisagées fassent à tout le moins l'objet d'une consultation de la Confédération des buralistes et que soient prises en compte les vives préoccupations exprimées par la profession ?

Je vous en remercie par avance et vous prie de croire Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs



François FILLON

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS